



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-028-2023-09

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Conservation régionale des monuments historiques

IDF-2023-08-25-00003 - Arrêté d'inscription au titre des monuments historiques de la piscine Oberkampf, à Paris (11ème arr.) (4 pages)

Page 3

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

IDF-2023-08-25-00003

Arrêté d'inscription au titre des monuments
historiques de la piscine Oberkampf, à Paris
(11ème arr.)



A R R Ê T É N ° -

portant inscription au titre des monuments historiques de la piscine située 160 rue Oberkampf à PARIS (11^e arrondissement) ;

**LE PRÉFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 6 décembre 2022 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que la piscine dite Oberkampf est une des premières piscines construites en-dehors de la Seine à Paris durant les années 1880, composant alors avec les activités hygiéniques et médicinales d'un établissement de bains, qu'elle témoigne à ce titre d'une période de transition entre les bains froids pris dans le fleuve et les piscines modernes uniquement dévolues à la natation, qu'elle conserve un niveau d'authenticité suffisant pour rendre lisible une partie de son état d'origine et ses modifications durant les années 1920, et que pour ces raisons elle présente un intérêt suffisant du point de vue de l'histoire et de l'art pour en rendre désirable la préservation ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1er-. Sont inscrits au titre des monuments historiques les éléments suivants de la piscine :

- la piscine proprement dite, comprenant sa couverture en pavés de verre et la terrasse qui l'entoure ;
- le vestibule avec ses vitraux ;
- la cheminée située dans la cour ;

le tout étant situé 160 rue Oberkampf à Paris (11^e arrondissement) sur la parcelle n°148, d'une contenance de 4a et 59ca, figurant au cadastre section AV, tel que délimité sur les plans ci-annexés, et appartenant à la SAS Gravilliers Invest (SIREN 905 080 727), domiciliée à Maille Nord II, 8 avenue Montaigne 93160 Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis), rendue propriétaire par vente du 5 août 2022, publiée au service de la publicité foncière de Paris 2 le 5 septembre 2022, vol. 2022P28429.

ARTICLE 2-. Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, au maire de la commune concernée et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 3-. Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 25/08/2023

Pour le préfet de région et par délégation

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques

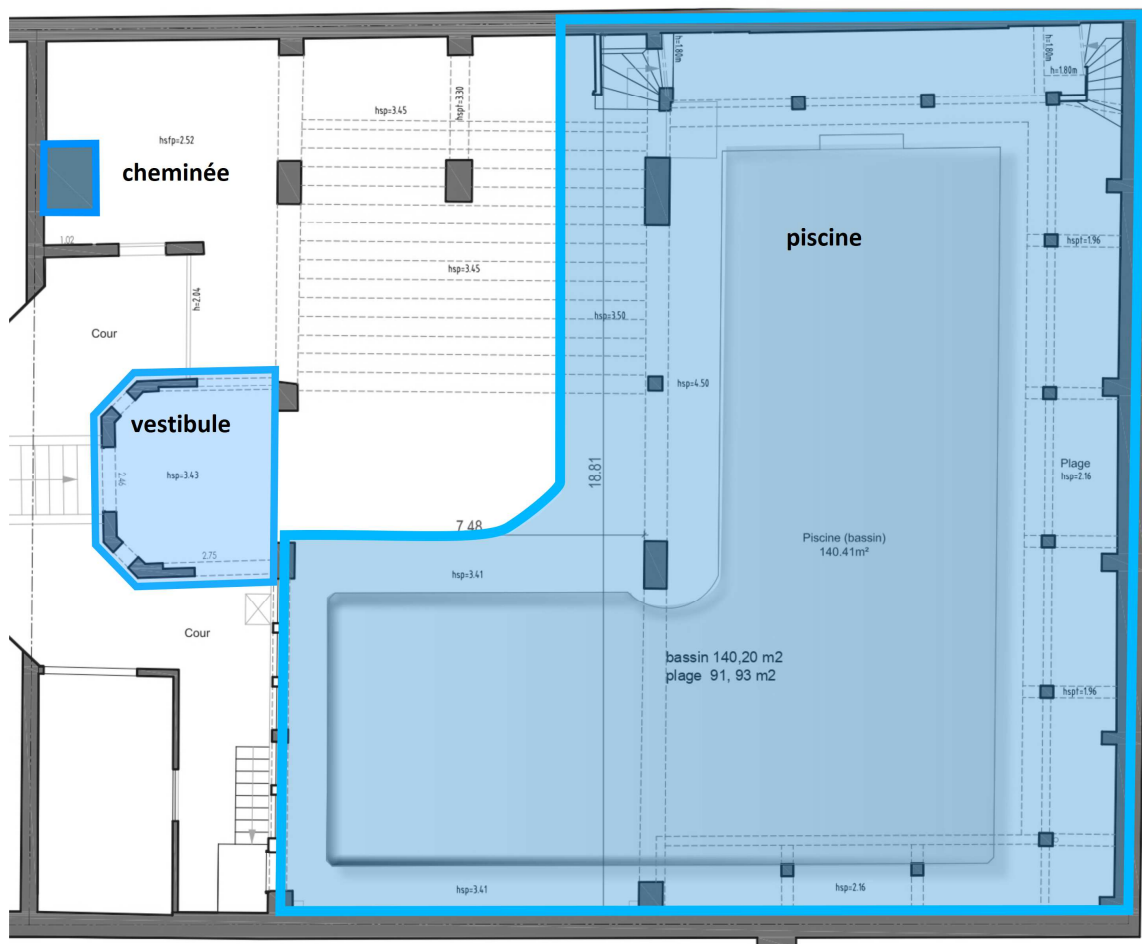
SIGNÉ

Pierre-Antoine MOLINA

Plans annexés à l'arrêté n°

portant inscription au titre des monuments

historiques de la piscine située 160 rue Oberkampf à PARIS (11^e arrondissement).



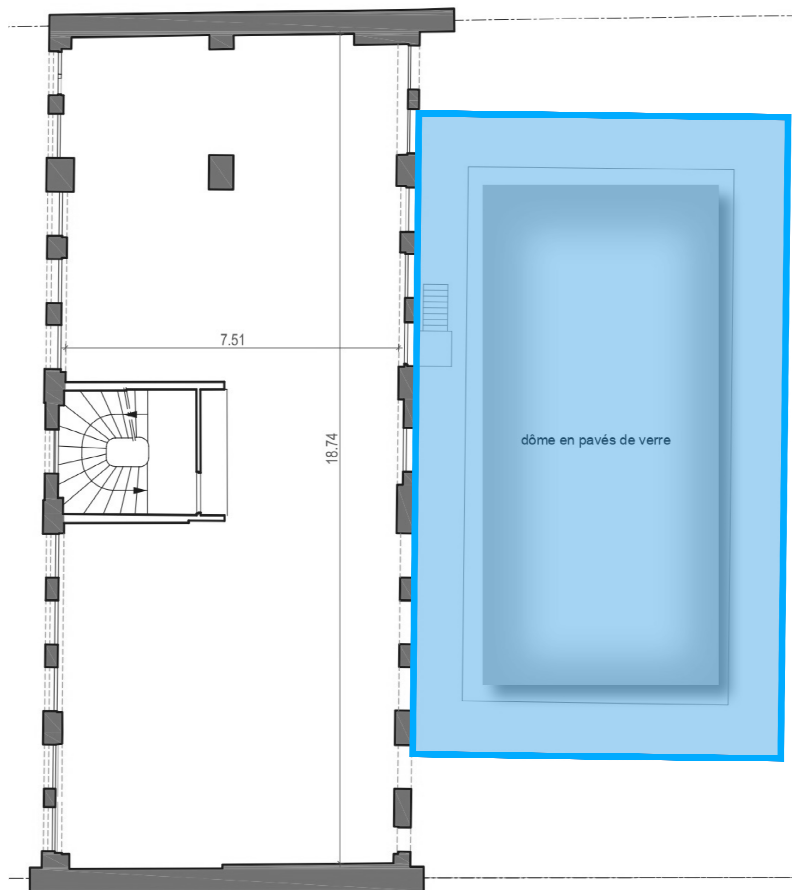
Plan du rez-de-chaussée



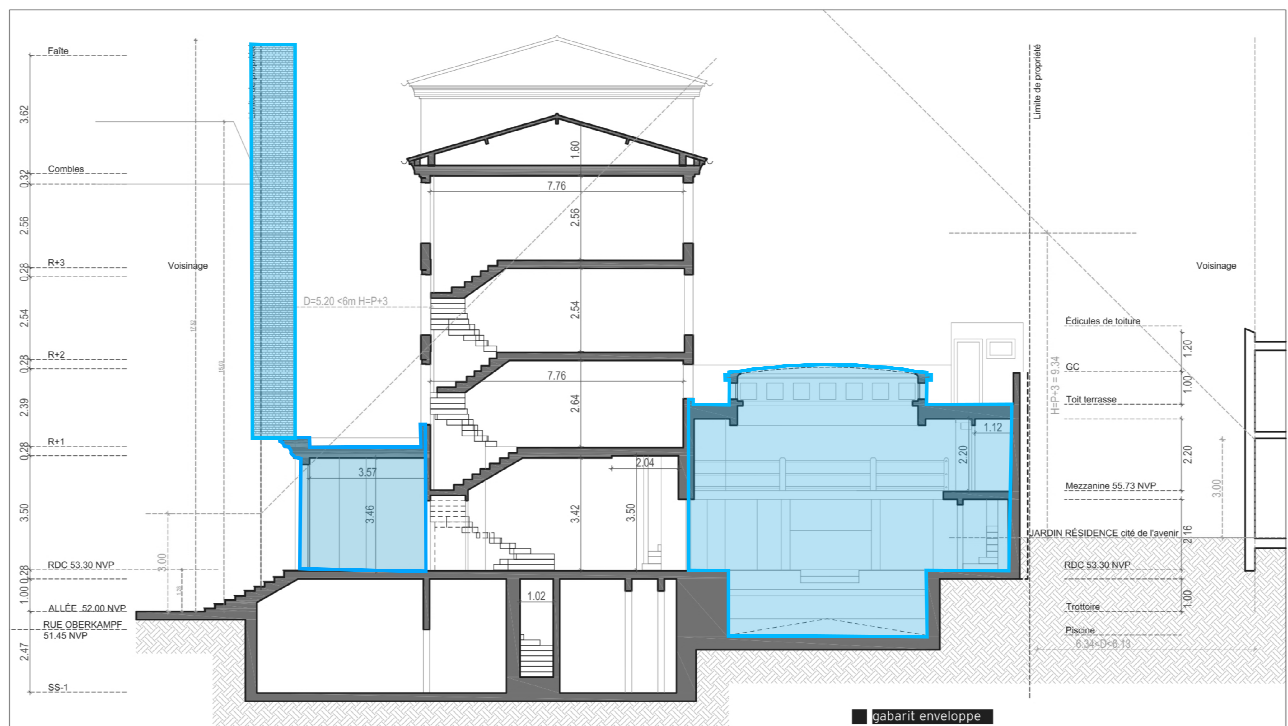
Parties inscrites au titre des monuments historiques

Annexe 1/2

Préfecture de la région d'Ile-de-France
5 rue Leblanc 75015 Paris – Standard 01 82 52 40 00 • Télécopie 01 82 52 40 16
Adresse Internet : www.paris-idf.gouv.fr



Plan du deuxième étage



Vue générale en coupe

Annexe 2/2